Le Nord

ADMINISTRATION — BUREAU D'ANNONCES

15, rue d'Angleterre, 15 — *LILLE* — 1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place)

CONDITIONS		PUBLICITÉ		
Par la poste, Un an	20 francs	Annonces	la ligne	0,40
Six mois	10 francs	Réclames	—	0,75
Trois mois	5 francs	Faits-divers	—	2,00
Départements non-limitrophes et Etranger, port en sus.		Chronique locale	—	4,00
		Echos	—	5,00
		Gazette du Nord	—	6,00

TEMPÉRATURE

Lille, le 11 janvier 1910.

Minimum, nuit, abrité	5°0
Minimum, nuit, découvert	4°4
Surface du sol, 8 h. du mati	5°4
A 1 mètre de profondeur	5°2
De l'air à l'ombre	7°2
Maximum, jour, à l'ombre	8°6
Maximum, jour, au soleil	9°4
Etat hygrométrique (8 h. m. 0=93	
Etat du ciel : Très nuageux.	
Direction du vent : S.	

Baromètre.—Le 11 janvier (8 h. du matin) la pression était de 775 m/m; le 12 janvier 2 h. du matin) la pression est de:

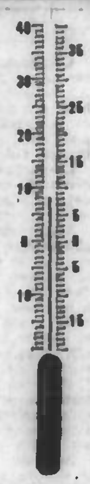

Temps probable. — En France, un temps flou est encore probable avec des ondées dans le Nord et l'Ouest.

L'amour-propre est le plus sérieux obstacle qu'une créature apporte à l'accomplissement des desseins de Dieu sur elle.

CHAMBRE des DÉPUTÉS

Fin de la séance du 11 janvier 1910

Sont élus *secrétaires :*

MM. Néron, 274 voix ; Poulian, 272 ; Leboucq, 263 ; Benaket, 263 ; Victor Morel, 260 ; René Besnard, 252 ; Dalimier, 251, et Victor Faure, 250. Tous les huit étaient sortants.

Sont élus *questeurs :*

MM. Saumandre, par 296 voix ; Pajot, par 290 voix ; Chapuis, par 277 voix sur 310 votants.

M. Brisson prend aussitôt place au fauteuil et prononce l'allocution habituelle. Il rend hommage au zèle de la Chambre et rappelle le nombre des séances extraordinaires auxquelles elle s'est astreinte. Il faudra qu'elle redouble d'efforts car les réformes pressantes attendent ; notamment les retraites ouvrières et paysannes (Très bien). Le Président termine en remerciant la Chambre de l'honneur qu'elle lui a fait en le maintenant président durant toute la législature (Applaudissements à gauche et à l'extrême-gauche).

L'ordre du jour est ensuite fixé soir et matin, à l'exception du samedi, la Chambre siègera pour achever la discussion du budget.

La prochaine séance est fixée à aujourd'hui mercredi, à deux heures, pour la discussion du budget du travail.

La séance est levée à 6 h. 20.

Tes père et mère honoreras...

C'est le quatrième des Commandements de Dieu : il résume en un seul mot les devoirs des enfants envers leurs parents : respect, obéissance, affection et soutien.

Les théories modernes, qui ne reconnaissent pas l'autorité de Dieu sur la famille et la société, n'admettent pas non plus l'autorité du père sur ses enfants et déchargent les enfants de leurs devoirs envers leurs parents.

C'est un monde à l'envers que nous fabriquent les éducateurs du peuple qui ont pour devise : « Ni Dieu, ni Maître ! »

Cette devise, d'ailleurs, est terriblement logique.

Dès lors qu'on renie Dieu, de quel droit viendrait-on imposer le respect d'un maître, d'une autorité quelconque ?

Dieu, c'est la base indispensable de la société, de toute société, de la société familiale comme de la société civile.

Si l'on démolit, si l'on enlève cette base, tout s'écroule.

La preuve, nous l'avons sous les yeux.

Parce qu'elle ne veut plus de Dieu, notre société se désagrège et tombe en ruines.

Il en fut ainsi dès les premières années de la Révolution : la France, affolée de sophismes, se détruisait de ses propres mains. Une bande de sinistres gredins avait établi la guillotine en permanence dans la plupart des villes, et chaque jour le sang coulait à flots. Le vol, le pillage et le meurtre, telle était la formule de gouvernement de la hideuse Convention, qui avait commencé par abolir Dieu.

Les excès devinrent si affreux que Robespierre lui-même, épouvanté devant l'abîme où la nation se précipitait, se hâta de proclamer l'existence de l'Etre suprême.

C'est une douloureuse histoire que celle de la Révolution : plaise à Dieu que nous ne la recommencions pas !

Il en est de même pour les familles :

Quand on n'y reconnait plus l'autorité de Dieu, on n'y reconnait pas non plus l'autorité du père et de la mère, et bientôt il n'y a plus de famille.

Qu'est-ce qu'une famille où le père ne sait plus se faire respecter ni obéir par ses enfants ?

Aussi longtemps que le père est le plus fort, qu'il a des mains dures au bout de bras solides et qu'il se fait craindre, l'enfant tremble et se soumet.

Il attend.

Il attend l'âge où il sera à son tour le plus fort, où il n'aura plus à craindre son père, où il pourra se passer de lui et vivre à sa guise.

Il s'en ira alors, emportant ses vices et la haine contractée au foyer familial, la haine du joug sous lequel il aura trop souffert.

Il s'en ira traîner sa jeunesse dans la honte des promiscuités fangeuses, livré aux tentations du crime.

Qui l'arrêtera sur cette pente ?

Sa famille ? Il la méprise et il la déshonore.

La société ? — Oui, elle a ses gendarmes, ses juges et la prison, mais il peut leur échapper.

La morale ? On lui a enseigné qu'il n'y a qu'une morale, la morale utilitaire, et celle-là l'autorise à faire tout ce qui lui est utile : il n'en connaît point d'autre.

L'honneur ? — De quoi ? l'honneur pour lui ? — Vous ne l'avez pas regardé. Si vous saviez ce qu'il s'en fiche.

Dieu ? Ah ! la bonne blague ! Son père n'en a jamais parlé devant lui que pour le blasphémer et ses maîtres d'école que pour s'en moquer.

Mais alors ?

Alors ? C'est un jeune homme dévoyé, qui suit ses instincts, qui assouvit ses passions, à qui il faut à tout prix de l'argent pour s'amuser et qui, n'ayant pas le courage de travailler pour en gagner, en prend où il en trouve, par le vol et dans le sang.

N'est-ce pas la triste histoire que nous lisons tous les jours dans les comptes-rendus des journaux et celle que nous entendons le plus fréquemment raconter devant les cours d'assises ?

On commence à s'épouvanter du nombre de malfaiteurs de toute espèce que l'on rencontre parmi les jeunes gens de notre époque.

On s'étonne d'abord et, quand on réfléchit, on s'effraie bientôt d'apprendre l'âge de ces précoces criminels.

Les quatre gamins qui tentèrent dernièrement d'assassiner une cabaretière à Emmerin pour la dévaliser avaient de 14 à 18 ans ; les deux assassins de Juilly qui froidement et après s'être distribué les rôles, massacrèrent six personnes pour se procurer de l'argent, étaient âgés, l'un de 16, l'autre de 17 ans.

N'avaient-ils plus de famille, personne qui veillât sur eux ?

— Si — ils avaient leur père et leur mère... Mais, depuis longtemps ils s'étaient soustraits à l'obéissance, au respect dû à leurs parents, ou plutôt, demandez à ces jeunes apaches qui poussent à foison comme des champignons vénéneux sur le fumier de notre démagogie anticléricale ce qu'ils pensent de leur père, et de la plupart d'entre eux vous apprendrez qu'il n'avait ni la force, ni l'autorité voulues pour se faire respecter et obéir de ses enfants ; qu'il les a laissés traîner leur jeunesse vagabonde à la merci des plus funestes excitations, qu'il ne s'est pas donné la peine de veiller sur leur conduite, de les corriger, de leur donner de bons principes et moins encore de bons exemples.

La famille n'a pas été pour eux la sauvegarde qu'elle doit être, parce que, l'autorité du père qui ne s'appuie pas sur l'autorité de Dieu est nulle. Quand manque à un enfant cette éducation première que seule la famille peut donner, l'école, même bonne et religieuse, a peu d'influence, et quand elle est impie, elle achève rapidement la perversion de l'esprit et la dépravation des mœurs.

Et alors, dites-moi donc ce qui peut arrêter un jeune homme sur la pente du vice, du vice ignoble et dégradant, du vice qui vole et qui tue ?

Dieu a fait aux pères de famille l'honneur de partager avec lui son autorité sur les créatures et leur dignité est grande, mais elle leur impose de terribles responsabilités.

Dieu ordonne à leurs enfants de les honorer, de les respecter, de leur obéir, mais c'est à la condition qu'eux-mêmes d'abord honoreront Dieu, leur Maître, dans toute leur vie et qu'ils sauront, comme représentants de Dieu, faire respecter leur autorité dans la famille.

Cette autorité, qui est leur honneur, ils doivent l'exercer toujours, mais ils doivent aussi la défendre contre tous ceux qui la leur refusent ou voudraient l'amoindrir au nom de la théorie révolutionnaire, aussi absurde qu'impie : l'enfant appartient à l'Etat.

Hors de ces principes et de ces lois, il n'y a pas de famille, comme, sans Dieu, il n'y a pas de société, pas de nation qui puisse vivre.

V. P.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

A **LILLE**, de **M. Jules-Samuel Verdier**, père de M. Georges Verdier, professeur à l'Ecole Jeanne d'Arc et à l'Institut Catholique des Arts et Métiers, décédé à l'âge de 68 ans.

A **LILLE**, rue des Sarrazins, 8, de **Mme veuve Eugène Petit**, née **Léonie-Louise-Antoinette Dépret**, membre du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise, pieusement décédée dans sa 71e année, munie des sacrements de notre Mère la Sainte Eglise.

Les funérailles auront lieu samedi, à dix heures et demie, en l'église Saint-Pierre-Saint-Paul, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière du Sud pour y être inhumé.

Au **PARC SAINT-MAUR** (près Paris), de **Mme Vve Demarey**, décédée pieusement à l'âge de 84 ans. La défunte était la mère d'un de nos dévoués ouvriers à la douleur duquel nous prenons une grande part.

Mardi, à dix heures, ont eu lieu, à **CROIX (Saint-Martin)**, les funérailles de Mme Emile Bouzin, décédée dans sa 62e année, munie des sacrements de la Sainte Eglise.

Une foule considérable était venue apporter à M. Bouzin et à son fils le témoignage de sa sympathie attristée à l'occasion de ce deuil douloureux.

L'inhumation a eu lieu au cimetière communal.

Samedi dernier, ont été célébrées, en l'église paroissiale Saint-Etienne d'**ECLAIBES**, les funérailles de **Mme Ulysse Mainil**, mère de M. le supérieur du Petit-Séminaire d'Haubourdin.

Une assistance très nombreuse et profondément recueillie prenait part au deuil de la famille. M. l'abbé Tuche, curé, fit la levée du corps et célébra le Saint-Sacrifice, assisté de M. l'abbé Dumoulin, curé de Dourlers et de M. l'abbé Honoré, curé de Limont-Fontaine.

M. le chanoine Lecomte, supérieur du Grand-Séminaire de Saint-Saulve, donna l'absoute. Des prêtres nombreux, du Petit-Séminaire, du décanat d'Hautmont, et des environs, ainsi que des amis de M. le supérieur d'Haubourdin, remplissaient les stalles et le chœur.

Eclaibes n'avait vu de longtemps de cérémonie funèbre aussi impressionnante ; elle était une preuve de l'universelle sympathie dont jouit la famille et du souvenir laissé dans les âmes par la piété et les bonnes œuvres de la vénérée défunte.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

JÉSUS, MARIE, JOSEPH (7 ans et 7 quarant.)

Samedi, a été célébré, à **LILLE**, en l'église de Saint-Maurice-des-Champs, le mariage de **M. Albert Dujardin**, fils de feu M. Albert Dujardin, président du Tribunal de Commerce, et de Mme Dujardin, née Phalempin, avec **Mlle Marthe Barrois**, fille de M. Barrois et de Mme Barrois, née Decoster et petite-fille de Mme Decoster-Verley.

Une allocution touchante a été prononcée par M. l'abbé P. Decoster, qui a reçu le consentement des époux.

La messe a été célébrée par M. l'abbé Dujardin.

Pendant la cérémonie religieuse, MM. Fernand Gabez, violoniste, et Henri Carrel, basse-solo au Choral des XXX, ont exécuté avec talent plusieurs morceaux, accompagnés à l'orgue par M. Maurice Dominique.

Mardi, à onze heures, a été célébré, en l'église Notre-Dame, à **ROUBAIX**, le mariage de **Mlle Louise Brierre**, fille de M. Jules Brierre, filateur de laine et juge au Tribunal de Commerce, et de Mme Brierre-Noyelle, avec **M. Pierre Hoffmann**, ingénieur chimiste à **LILLE**.

Les témoins étaient : pour la mariée, MM. Alphonse Brierre, négociant, son frère, et Louis Bazin, filateur, ami de la famille; pour le marié, MM. Ad. Hoffmann, chimiste coloriste à Lille, son frère, et Edouard Decoster, négociant à Lille, son ami.

Pendant la cérémonie, plusieurs artistes de talent se sont fait entendre.

Nous apprenons les fiançailles de **Mlle Adèle Leroux**, fille de Mme L. Leroux-Fontana, avec **M. Pierre Dubly**, de **ROUBAIX**.

On annonce les fiançailles de **M. Emile Cartier**, agent général de la Compagnie d'assurances « L'Abeille », à **VALENCIENNES**, avec **Mlle Elisabeth Toison**, de **DOUAI**.

Le fiancé appartient à une vieille famille valenciennoise ; plusieurs de ses ascendants ont rempli les fonctions de maire de Valenciennes. La fiancée est fille de M. le docteur Toison, professeur à la Faculté catholique de médecine de Lille, et petite-fille de M. Pierre Dupont, en son vivant banquier à Valenciennes.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Le délit de Congrégation

La Cour d'appel de Douai a rendu hier, mardi, son jugement dans l'affaire des religieuses employées comme infirmières à la Clinique Jacomet, rue Saint-Julien, à Douai.

Comme il fallait s'y attendre, le jugement du tribunal correctionnel, acquittant purement et simplement les religieuses, a été cassé et elles sont condamnées à 16 fr. d'amende avec sursis, parce que, porte le prononcé du jugement, si les religieuses n'ont pas fondé de congrégation à Douai, du moins elles la dirigent.

Après un tel verdict, on se demande s'il y a encore un peu de logique chez ces messieurs de la Cour. Car, enfin, puisqu'il est prouvé que les quatre religieuses n'ont pas fondé de congrégation, comment pourraient-elles la diriger, et surtout la diriger à quatre en même temps ?

Université catholique

CONFÉRENCES SUR LA PROFESSION

La quinzième conférence organisée par l'École des Sciences Sociales et Politiques sera donnée le mercredi 12 janvier, à 6 heures, par **M. Ph. de Las Cases**, avocat à la Cour d'appel de Paris, lequel parlera du « Chômage ».

CONFÉRENCE DE M. CARTON DE WIART

Nous sommes heureux d'annoncer que **M. Carton de Wiart**, membre de la Chambre des Représentants de Belgique, viendra prochainement donner à Lille, sous les auspices de la section des sciences sociales et politiques de l'Université Catholique, une conférence sur **le mouvement syndical en Belgique.**

Cette conférence aura lieu le jeudi 27 janvier, à 8 heures et demie du soir, à la Maison des étudiants, rue Meurein.

ÉCHOS

LES ÉLECTIONS SONT PROCHES

Il nous revient de différents côtés que des fonctionnaires soi-disant agents de l'Assistance aux vieillards et aux infirmes circulent dans les communes. Sous prétexte de se rendre compte du degré d'indigence des assistés, ils les visitent, s'entretiennent avec leurs familles, leur font entendre que les secours pourraient bien leur être enlevés, et par d'habiles allusions créent ce préjugé que le résultat des prochaines élections pourrait bien avoir une influence sur leur sort.

De là à faire conclure à ces malheureux qu'ils doivent « bien voter », c'est-à-dire, voter pour le bloc, il n'y a qu'un pas. Et ce pas on le franchit.

Et c'est ainsi que la secte radico-maçonnique empoisonne les meilleures lois. Elle prouve que lorsque les députés du bloc font quelque chose de bien ce n'est pas pour le bien du peuple, mais pour leur propre bien.

Et tout se réduit à un misérable calcul électoral.

Nous conseillons à nos amis de surveiller de près les agissements de ces émissaires du bloc.

NOUVELLES MILITAIRES

Les conseils de révision pour la classe 1909. — Les opérations des conseils de revision pour les conscrits de la classe 1909 commenceront le jeudi 17 février et prendront fin le vendredi 3 juin. Pour permettre l'examen des jeunes gens résidant dans un département autre que celui de leur domicile, les préfets sont autorisés à tenir, quatre jours avant l'ouverture de la session, des séances réservées à ces conscrits, qui devront au préalable avoir reçu l'autorisation du préfet du département dans lequel ils sont inscrits.

En outre, pendant les dix jours suivant la clôture des séances dans les cantons, le conseil de revision se réunira au chef-lieu pour examiner les jeunes gens ayant obtenu un sursis pour se présenter et ensuite statuer sur toutes les réclamations

La séance de clôture se tiendra le 13 juin.

Depuis la mise en vigueur de la loi du 21 mars 1905, l'autorité militaire se plaint de l'envoi dans les régiments d'hommes incapables de supporter les fatigues du métier militaire, qu'il faut présenter par la suite aux commissions de réforme. Cet état de choses est non seulement préjudiciable aux intérêts du Trésor, mais aussi dangereux pour l'état sanitaire général de l'armée, car il introduit dans les régiments des sujets douteux qui peuvent être cause de la contamination de leurs camarades.

En conséquence, les préfets vont être invités à veiller à ce que les conseils de revision s'abstiennent de déclarer propres au service armé ou auxiliaire tout conscrit d'une constitution générale douteuse, car, si nous nous en rapportons aux statistiques publiées, le nombre de réformés s'élève par la suite par an à 22.000 pour les réformés no 1 et no 2 et à 7.000 pour les réformés temporaires.

Le ministre de la guerre, ému du nombre croissant de conscrits s'abstenant de comparaître devant le conseil de revision, avait décidé l'année dernière d'appeler sous les drapeaux tous les conscrits de cette catégorie dès le 1er octobre. Cette mesure continuera désormais à être appliquée. Il est possible qu'elle soit complétée par une décision prescrivant l'incorporation de tous les « bons absents » ainsi que des omis dans les garnisons réputées mauvaises, c'est-à-dire les plus éloignées du domicile des conscrits.

En ce qui concerne les omis, le ministre de la guerre a décidé de leur imposer, suivant un arrêt du Conseil d'Etat, les obligations militaires qu'ils auraient eu à accomplir s'ils avaient été inscrits en temps utile.

LA CRISE COTONNIÈRE EN BELGIQUE

L'Association des tissages, en présence de la crise que traverse actuellement l'industrie cotonnière, a décidé l'arrêt des métiers un jour par semaine, pendant trois mois.

Chronique Électorale

Première Circonscription de Boulogne

LA CANDIDATURE MYRENS

Le « Télégramme » rapporte que M. Myrens, candidat aux prochaines élections législatives dans la 1re circonscription de Boulogne, a donné samedi une conférence salle Moleux.

« L'orateur socialiste a fait, dit notre confrère, le procès des radicaux et développé son programme, duquel nous détachons deux points : Liberté de conscience et liberté d'enseignement.

Singulier contraste avec le sectarisme de M. Farjon !

Nous trouvons, d'autre part, dans le même journal, cette pensée de M. Myrens :

« L'anticléricalisme n'est qu'une bravade misérable d'hommes bien portants, que la maladie et la peur de la mort jetteront de main aux pieds du prêtre. »

UNE TEMPÊTE
sur le lac des Quatre-Cantons

Les quatre cantons qui composent la 3e circonscription d'Avesnes ont été convertis par des crues récentes en un véritable lac où la barque radicale exécute actuellement ses grandes manœuvres, en vue des élections prochaines.

Pauvre barque ! Des tempêtes l'assaillent à chacune de ses promenades. La bourrasque du 19 décembre à Aulnoye est restée célèbre. Dimanche dernier, au Quesnoy, ce fut presque un naufrage.

Le citoyen Delcroix ouvrit la réunion par une prière... laïque. Cet homme paisible supplie les camarades de ne plus recommencer les scènes pénibles qui avaient eu lieu à Aulnoye.

On applaudit beaucoup cette recommandation sensée, mais à peine Delcroix s'était-il assis sur ses lauriers que Daniel Vincent, l'enfant terrible du parti, ouvrait bruyamment les hostilités.

On connaît Daniel Vincent. C'est un jeune professeur de l'Ecole Normale de Douai. Les glaces de l'âge ne l'ont pas encore refroidi. Reçu docteur ès-lettres le 24 décembre dernier, ce citoyen d'avenir ne rêve pas seulement de succès académiques ; habitué à affronter des jurys redoutables, Daniel Vincent veut briguer au Quesnoy le mandat de député, dont M. Dehove s'acquitte, paraît-il, avec une réelle insuffisance.

M. Dehove défend son bien comme il peut, c'est-à-dire assez mal ; d'autre part, M. Bourdon, de Bousies, un catholique passé à l'ennemi, trouve que 15.000 francs feraient bien son affaire. Comment mettre d'accord ces trois personnages, Dehove, Bourdon, Vincent ?

Debierre avait été chargé de cette commission ; on vit cet homme irascible se faire l'arbitre d'une conciliation générale. Disons tout de suite que les électeurs des quatre cantons ne prêtèrent qu'une oreille distraite au sermon un peu terne du black-boulé lillois.

Il fallut subir encore deux autres discours. M. Dehove, le député actuel, vint modestement déclarer à la tribune qu'il avait réalisé le type du Quinze-Mille modèle. Cette admiration inoffensive était bien dans le rôle du bonhomme : elle ne surprit personne. M. Dehove ajouta du reste qu'il était aux ordres du parti radical et que, si on n'était pas content de ses services, il n'insisterait pas.

M. Bourdon fit le même serment d'obéissance, puis, avec un courage digne d'un meilleur sort, il s'attaqua à Daniel Vincent : « Voulez-vous nous dire si vous adhérez au parti radical ? »

L'autre fit tête à ce coup direct : « Oui, Bourdon, réplique-t-il ; j'y ai adhéré dans un temps où vous étiez encore à y venir. » Naturellement Bourdon ne s'y frotta plus.

Alors Daniel Vincent, interrompu à chaque phrase par la meute qui n'aime pas sa cynique franchise, fait le procès de ces lâches candidatures, cuisinées par de vagues comités. Si quelqu'un veut se présenter, qu'il affronte comme lui, sans galons ni pistons, le suffrage universel !

De ce langage scandaleux, M. Vincent est réprimandé comme il convient par le principal du collège du Quesnoy, M. Herlemont, tout désigné pour esquisser le signal maçonnique. Herlemont ne «donne» que dans les circonstances graves ; son autorité, qu'il ménage, est ordinairement reconnue. Mais dimanche ses adjurations solennelles ne furent d'aucun poids dans la balance. Où allons-nous, si les représentants les plus authentiques de la Loge ne parviennent plus à se faire entendre ?

Hélas ! nous en sommes-là dans les quatre cantons. M. Vincent déclara qu'il ne se rendrait pas à l'éloquence de M. Herlemont, et qu'il ne ferait aucun sacrifice à la discipline du parti radical : « Je veux bien me laisser casser la tête, mais je ne veux pas la courber », déclara l'intraitable citoyen.

La séance fut levée au milieu d'un indescriptible chahut, que les journaux du parti retracent avec des larmes. Un groupe de citoyens escalade la tribune au moment où l'ordre du jour allait être mis aux voix, et l'on chanta la « Marseillaise ». L'hymne républicain fut très mal venu dans l'occurrence ; nos biocards n'étaient point venu au Quesnoy pour faire les affaires de la République, mais les leurs. Ils auraient préféré à cette « Marseillaise » un ordre du jour bien précis, acclamant Bourdon ou Dehove, qui se laisseront toujours conduire par le bout du nez, et conspuant Daniel Vincent, rebelle aux directions du parti.

A quand la prochaine réunion « pour la paix », la prochaine tempête, le prochain chahut ?

CONSEILS
pour conserver la santé

Personne, et surtout l'ouvrier, n'a sur cette terre de bien plus précieux que sa santé.

Beaucoup plus souvent qu'on ne le pense, c'est par notre faute que nous perdons cette santé.

Nous voudrions ici, en quelques lignes, signaler les fautes que l'on commet le plus souvent par inexpérience, et qu'on pourrait facilement éviter, si l'on voulait bien y prendre attention.

L'ensemble des précautions et moyens employés pour conserver la santé et prévenir les maladies, s'appelle l'hygiène.

Il faut remarquer une chose importante : c'est que les conséquences des fautes contre l'hygiène ne se font pas sentir tout de suite, mais quelquefois longtemps après.

Il est évident que si chaque faute était suivie immédiatement d'une maladie, d'une douleur ou d'un accident, on ne serait pas tenté de recommencer.

LOGEMENT. — *En choisissant un logement, recherchez avant tout l'air, la lumière et l'espace.*

Une maison malsaine est une des plus grandes causes de maladie.

Mieux vaut mettre, dans le loyer, quelques francs de plus par mois, que d'habiter un logement malsain qui vous causera des maladies. Elles vous feront perdre au total plus que le petit supplément de dépenses.

Aérez vos appartements : laissez vos fenêtres ouvertes toute la journée, s'il est possible. Mieux vaudrait le froid que l'air renfermé qui est un vrai poison.

Les chambres exposées au soleil sont les plus saines. Où le soleil n'entre pas, le médecin entre souvent.

Ménagères, ne faites pas sécher votre lessive dans les pièces que vous habitez.

Docteur SIMPLICE.

(A suivre).

SAVON MAKOKO Parfum suave et tenace
Victor VAISSIER

LILLE

Cabaretiers et Débitants de Boissons DU NORD

L'assemblée générale du Syndicat des cabaretiers et débitants de boissons de Lille et sa banlieue aura lieu jeudi 13 janvier 1910, à huit heures et demie du soir, estaminet Beudaert, contour de l'Hôtel-de-Ville.

N. B. — Les syndiqués et non syndiqués sont priés d'y assister.

Ordre du jour. — Question de la licence.

UNE PAYSANNE
assaillie et dévalisée

Nous avons relaté hier les circonstances de l'odieuse agression dont avait été victime, à la porte de Dunkerque, une jeune fille dont certains journaux, mardi, soir, ont donné le nom. C'est Mlle Agnès Bochette, originaire d'Eecke, près d'Hazebrouck.

Nous avons eu la bonne fortune, mardi après-midi, de rencontrer Mlle Bochette.

D'une voix pleine d'émotion, cette jeune fille a bien voulu nous raconter de quelle façon lui était arrivée l'aventure que l'on sait :

« Il y a quelques jours, nous dit-elle, j'ai reçu une lettre de Mme veuve Menet, placeuse, place Sébastopol, 3. On m'annonçait, en réponse à ma demande, que je n'avais qu'à me présenter lundi place Sébastopol et que l'on m'y indiquerait aussitôt une maison où l'on m'accorderait une place de femme de chambre.

« Lundi, vers onze heures, j'arrivai donc chez Mme veuve Menet, qui, de fait, me donna l'adresse d'une propriétaire de la rue Marcier. Comme je ne connais pas du tout la ville de Lille, j'ai demandé mon chemin à un jeune homme, qui m'a égarée et entraînée dans les remparts de la porte de Dunkerque.

Là, ce jeune homme fut rejoint par un de ses camarades ; tous deux me terrorisèrent, me terrassèrent ; l'un d'eux tira même son couteau et menaça de me couper la gorge.

Après m'avoir dévalisée, craignant l'arrivée de passants, ils ont pris la fuite.

— Vous vous êtes rendue ensuite au commissariat ?

— Oui, j'ai aperçu deux promeneurs à qui j'ai conté mon aventure et qui m'ont conduit vers le poste de police de la place Philippe de Girard.

« Là j'ai fait ma déposition. Comme je n'avais plus un sou sur moi, un agent, qui a connu autrefois mes parents, m'a prêté quatre francs. J'ai regagné mon village.

« Aujourd'hui, comme vous le voyez, je suis revenue pour rendre l'argent prêté et demander au commissaire de police ce que je devais faire. Ce commissaire de police m'a très, très mal reçue ; je suis bien sûre qu'il a été beaucoup plus poli envers l'un

COURS DES MARCHES A TERME DU 11 JANVIER

Communiqué par MM. Joseph et Henry CHARLET, Tourcoing-Le Havre

LAINES PEIGNÉES — Roubaix-Tourcoing d'après la moyenne des prix pratiqués à la Corbeille

MOIS	COTE précédent	COTE de 11 h. 30 Roubaix	COTE de 4 h. 15 Tourcoing	CLOTURE Acheteurs	CLOTURE Vendeurs	SUINT Précédent	SUINT Ce jour	SUINT Acheteurs	SUINT Vendeurs
Janvier	6 07 1/2	—	—	—	—	—	—	—	—
Février	5 95	5 95	5 95	—	5 95	—	—	—	—
Mars	5 82 1/2	—	—	—	5 85	—	—	—	—
Avril	5 77 1/2	—	—	5 75	—	—	—	—	—
Mai	5 72 1/2	—	5 72 1/2	5 70	—	—	—	—	—
Juin	5 70	5 70	5 70	5 70	5 72 1/2	—	—	—	—
Juillet	5 65	—	—	—	—	—	—	—	—
Août	5 62 1/2	5 62 1/2	5 62 1/2	—	—	—	—	—	—
Septembre	5 60	—	—	—	—	—	—	—	—
Octobre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Novembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Vente	25.000 k.								

LAINES BRUTES, COTONS, CAFÉS

MOIS	Anvers Type B Précédent	Anvers Type B Ce jour	Le Hâvre Mérinos Cote de 2 h. ½ Précéd.	Mérinos Jour	Croisées Cote de 3 h. ½ Précéd.	Croisées Jour	Cotons Cote de 4 h. Précéd.	Cotons Jour	Cafés Cote de 3 h. Préc.	Cafés Jour	New-York Cafés Cote de 4 Préc.	New-York Cafés Jour	MOIS	Liverpool Cotons C. de clôt. Jour	Liverpool Préc.
Janvier	580	580	184	188	2.0	220	96 1/2	93 3/8	48	47 75	6 85	6 80	Courant	8 01	7 90
Février	5 .5	57 5	187	187	220	2.0	96 3/4	93 5/8	48	47 75	6 90	6 85	Janv.-Fév.	8 01	7 90
Mars	570	575	185 50	185 50	220	220	97 1/2	94 1/8	48	47 75	6 95	6 90	Mars-Avr.	8 05	7 94
Avril	5675	5675	185 50	185 50	220	220	97 3/4	94 3/8	47 50	47 25	7 00	6 95	Avril-Mai.	8 06	7 95
Mai	5625	56 5	185	185	220	220	98 1/8	94 1/2	47 50	47 25	7 05	7 00	Mai-Juin	8 08	7 97
Juin	560	565	184 50	184 50	220	220	98	94 3/8	47	47	7 10	7 00	Juin-Juil.	8 0[illegible]	7 97
Juillet	555	5575	184 50	184 50	220	220	97 7/8	94 1/4	47	46 75	7 15	7 05	Juil-Août	8 07	7 [illegible]
Août	55[illegible]	55 5	184 50	184 50	220	220	97 3/8	93 5/8	46 75	46 50	7 15	7 05	Août-Sept.	7 80	7 70
Septembre	540	5525	184	184	220	220	94 7/8	91 3/8	46 75	46 50	7 15	7 05	Sept.-Oct.	7 31	7 26
Octobre	550	550	184	184	220	220	8[illegible]	80 3/4	46 50	46 25	7 15	7 05	Oct.-Nov.	7 10	7 05
Novembre	5475	5475	183 50	183 50	220	220	85 3/4	82 3/4	46 25	46 25	7 15	7 05	Nov.-Déc.	6 99	6 94
Décembre	5475	5475	182	182	—	—	85	82 1/4	46 25	46 25	7 10	7 00	Déc.-Janv.	6 97	6 92
Vente / Tendance	75.000 k. Calme		50 b. Calme		000 b. Calme		7.800 b. Soutenue		6.000 b. Lourde		8.000 s. Soutenue		Ventes / Tendance	13.000 b. Soutenue	

DERNIERS TÉLÉGRAMMES

New-York. — **Cotons.** — Recettes probables 40000.

MOIS	Précéd.	1er Avis	2e Avis	3e Avis
Janvier	15.03	15.20	.....	.....
Mars	15.11	15.26	15.29	15.22
Mai	15.34	15.43	.....	.....
Juillet	15.33	15.43	15.49	15.42
Octobre	13.16	13.34	.....	.....

Roubaix-Tourcoing. — **Laines.** — Affaires traitées à la corbeille :

Matin. — 10.000 k. à 5,95, Février. — 5.000 k. à 5.70, Juin. — 5.000 k. à 5,62 ½, Août.

Total : 20.000 k.

Soir. — 5.000 k. à 5,72 ½, Mai.

Total : 5.000 k.

Dernier No 200.

L'Imprimerie de la *Croix du Nord* se charge de l'exécution rapide et soignée des Têtes-de Lettres, Factures, Memorandums